

Règlement du jeu concours : « Devinez le nombre d'épingles. »

Article 1 – Organisateur

La société BOHIN, immatriculé au RCS d'Alençon sous le numéro 533 388 187 dont le siège est situé au 1 Le Bourg, 61300 Saint-Sulpice-sur-Risle, organise un jeu concours sans obligation d'achat.

Article 2 – Durée du jeu

Le jeu concours se déroule du 30 mars 2026 à 10h00 au 22 novembre 2026 à 23h59.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure.

Ne peuvent pas participer les membres du personnel du groupe BOHIN, toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du jeu ainsi que tous les membres des familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs) de toutes les personnes précédemment citées.

La participation est strictement nominative et limitée à une seule par personne.

Pour participer, il convient de :

- Scanner le QR code présent sur le support de jeu ou se rendre au lien mentionné
- Remplir le questionnaire et s'inscrire à la newsletter de BOHIN
- Indiquer une estimation du nombre d'épingles contenues dans la boîte

Toute participation incomplète, incorrecte ou frauduleuse ne pourra être prise en compte.

Article 4 – Principe du jeu

Le jeu consiste à estimer le nombre d'épingles à tête de verre de Murano présentes dans la boîte exposée à la boutique de La visite des ateliers BOHIN, au salon Création et Savoir-faire à Paris, ou présentée sur les réseaux sociaux de BOHIN et de La visite des ateliers BOHIN.

Le nombre d'épingles a été estimé par l'organisateur à partir du poids total et ne constitue pas un comptage unitaire exact.

La valeur retenue par l'organisateur est déterminée avant le début du jeu, consignée par écrit et conservée jusqu'à la fin du jeu concours. Elle ne sera pas révélée avant la clôture de celui-ci.

La boîte contenant les épingles est fermée à clé pendant toute la durée du jeu. Elle ne sera pas ouverte avant la fin du jeu concours. La clé est conservée par l'organisateur.

Article 5 – Désignation du gagnant

À l'issue du jeu, la participation ayant donné l'estimation exacte ou la plus proche du nombre estimé sera désignée gagnante. En cas d'égalité entre plusieurs participants, un tirage au sort sera effectué parmi les ex-æquo via le logiciel Spread.

Seules les personnes toujours inscrites à la newsletter BOHIN au 23 novembre 2026 pourront être sélectionnées lors du tirage au sort.

Article 6 – Dotation

Le gagnant recevra un bon d'achat d'une valeur de 500€, valable sur la boutique en ligne bohin.com. Le bon d'achat est non échangeable, non remboursable et valable 1 an à compter de sa date d'émission.

Article 7 – Annonce du gagnant

Le gagnant sera contacté par mail le 23 novembre 2026 à l'adresse renseignée lors de sa participation. Sans réponse dans un délai de 15 jours, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le lot à un autre participant.

Les résultats du jeu concours seront également communiqués sur les réseaux sociaux de BOHIN.

Article 8 – Données personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre de ce jeu concours sont destinées exclusivement à la gestion du jeu ainsi qu'à l'inscription à la newsletter de BOHIN. Ces données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles et ne seront en aucun cas cédées, louées ou vendues à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en contactant contact@bohin.fr.

Article 9 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique empêchant la participation, d'erreur dans les coordonnées fournies par le participant ou de force majeure perturbant le bon déroulement du jeu.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Dépôt et consultation du règlement

Le règlement est disponible sur demande et accessible via le formulaire associé au jeu-concours.